



d'études mais assiste gratuitement le demandeur dans son processus de réflexion, de méthodologie, de choix des prestataires, notamment par la réalisation conjointe d'un outil appelé « plan de référence ».

La commune de Fors a fait appel au CAUE pour son projet d'aménagement du centre bourg. Monsieur COUNIL, Directeur, présente le CAUE aux membres du conseil ainsi que les premières réflexions et analyses destinées à aider le conseil municipal à engager la démarche de projet.

Dans ce cadre, il convient de verser une cotisation annuelle à l'association de 30 €.

Le conseil municipal accepte le versement de cette cotisation de 30 € au CAUE des Deux-Sèvres.